



Communiqué de presse

Œufs, poulets, blé, maïs, sucre :

Les conditions de renouvellement de l'accord temporaire avec l'Ukraine mettent un coup de massue à des filières agricoles déjà extrêmement fragilisées

Paris, le 8 mars 2024 – Hier, la commission du Commerce International du Parlement Européen a voté le renouvellement de l'accord temporaire avec l'Ukraine. Cet accord de libéralisation prévoit ainsi notamment la suspension des droits de douane et quotas d'importation sur les produits agricoles ukrainiens.

Or, les marchés agricoles de l'Union européenne sont fortement touchés par la libéralisation des échanges avec l'Ukraine. Les quantités importées ont plus que doublé pour les céréales, les oléagineux et la viande de volaille, ont été multipliées par 6 pour les œufs et par 20 pour le sucre. Les importations massives de ces produits, ne répondant pas aux normes européennes, plombent nos marchés.

Les représentants des filières céréalière, sucrière, avicole, des œufs et du miel, ont partagé leurs inquiétudes et leurs propositions pour arriver à un compromis qui aurait permis de soutenir l'Ukraine tout en préservant la compétitivité de nos exploitations agricoles.

Or, quelques semaines seulement après que tous les partis politiques aient pris la parole pour faire l'éloge de l'agriculture européenne, reconnaître ses difficultés et la soutenir, ce vote est en total décalage avec les engagements pris par le président de la République et le Premier Ministre pour répondre aux préoccupations de notre agriculture !

Le soutien nécessaire à l'Ukraine n'a jamais été remis en question, mais la communauté agricole, ne peut pas supporter seule le fardeau disproportionné de cette libéralisation du commerce ; et le secteur céréalier doit impérativement être intégré dans les clauses de sauvegarde.

Pour les représentants de ces filières agricoles « *Les députés européens manquent à leur devoir envers les agriculteurs en rejetant les améliorations potentielles de l'accord avec l'Ukraine. La communauté agricole ne peut pas comprendre que leurs préoccupations et leurs demandes soient ignorées. Les raisons procédurales invoquées ne sont pas entendables : le calendrier était connu de longue date ; il n'y a aucune excuse pour ignorer de manière aussi flagrante les préoccupations du secteur agricole.* »

Tous les regards sont désormais tournés vers la prochaine session plénière à Strasbourg : nous demandons la modification du projet de la Commission européenne, conformément à ce que la Commission Agriculture du Parlement Européen a proposé le 26 février dernier.

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Hamza CHEMRAKHI - hamza.chemrakhi@comfluence.fr - 01 40 07 34 27

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

CFA : Nathalie FEUGEAS - nfeugeas@aviculteurs-france.fr - 06.82.00.36.51

A PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CFA (Confédération Française de l'Aviculture) est un syndicat professionnel agricole qui rassemble les producteurs d'œufs, de volailles de chair, de lapins, de palmipèdes à foie gras et d'autres espèces spécialisées rattachées à l'aviculture. Elle regroupe des producteurs quel que soit leur mode de production (standard, certifié, label rouge, bio...) et de commercialisation (sous contrat, vente directe...). La CFA est constituée d'une soixantaine de sections départementales réunies également au niveau régional



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/